



CTPD du 4 mars 2010

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Nous sommes convoqués aujourd'hui pour entendre des points d'information, est-ce le rôle que l'Administration entend voir dévolu au Comité Technique paritaire. Les réformes de structures et la création de nouvelles missions doivent être débattues en CTPD. Probablement, estimez-vous que le débat a eu lieu puisque l'installation des SIP 2010 a été présentée au CTPD du 15 octobre 2009.

Pour nous il n'y a eu ni discussion, ni possibilité d'aménagement des projets de restructurations des services de la DRFIP, projets qui vont pourtant entraîner une modification importante de l'environnement professionnel des agents.

Tout ce qui réalisé à marche forcée ne vise qu'à rationaliser les espaces, regrouper les services pour masquer la pénurie de personnels.

Les conditions de travail des agents sont déjà déplorables, pensez-vous que les organisations proposées vont améliorer l'exercice des missions.

Pour nous, nous sommes persuadés que ce ne sera pas le cas, deux objectifs sont essentiels : Améliorer le service public et améliorer les conditions de vie professionnelle (aussi bien le cadre de vie que la reconnaissance des qualifications).

Nos inquiétudes portent sur plusieurs points :

Accueil du public : l'accueil primaire est essentiel dans un hôtel des Finances, il faut éviter les temps d'attente, donc il faut des moyens en personnel pour assurer la réception des contribuables dans de bonnes conditions. Il a été constaté que la création des SIP entraîne automatiquement un afflux de réception physique, donc les moyens attribués à ces cellules sont insuffisants. De même, il nous semble indispensable que l'accueil téléphonique soit déconnecté de l'accueil physique.

- A AVESNES SUR HELPE, le groupe projet avait préconisé un accueil de quatre personnes, deux personnes sont prévues , l'accueil de 2 ème niveau n'est pour l'instant pas prévu au rez de chaussée; le standard sera assuré par une personne de l'accueil.
- AU QUESNOY, une seule personne pour assurer l'accueil.
- A CAMBRAI, deux postes sont prévus à l'accueil alors que les charges représentent trois fois celles d'AVESNES. L'accueil téléphonique est intégré à l'accueil primaire, il ne reste donc qu'un agent entièrement disponible pour l'accueil physique.

La caisse :

La tendance qui emmerge dans l'organisation des hôtels des Finances est de créer une caisse unique SIP /SIE ; dans ces cellules, il n'est prévu qu'un seul caissier, ce qui ne peut que poser des problèmes en cas d'absence. Nous demandons qu'il soit envisager la création d'une équipe de caisse , ce qui évitera qu'en cas d'absence, le chef de service doive répondre au problème dans l'urgence .

L'intégration du recouvrement dans le SIP :

Dans les petits SIP, un seul agent « recouvrement » est intégré au sein de l'équipe CDI, ce qui pose le problème de la continuité du service en cas d'absence. L'Administration avait bien promis le respect des « métiers » pour faire passer la pilule de la fusion. Comment la DRFIP du Nord entend-elle résoudre ce problème ?

Plus l'installation des SIP se généralise, plus nous avons la conviction que l'Administration veut brader le service public et nos missions , réduire les effectifs et nos conditions de travail

CHORUS

Une deuxième information est proposée à l'ordre du jour : le déploiement de CHORUS

Nous avons examiné les documents assez techniques concernant CHORUS et il est difficile à ce stade d'avoir une visibilité claire de ce que sera cette organisation.

Plusieurs implications nous interpellent :

CHORUS aboutira à un regroupement de services de plusieurs Administrations, même si le nombre de personnes concernées est limité , l'objectif affiché est de réaliser des gains de productivité et de procéder à des suppressions d'emplois .

La moyens en personnel des Centres de Services Partagés et de Services facturiers ne sont toujours pas calibrés à 10 mois de la mise en place . Se pose alors le problème de l'affectation des agents des autres administrations que la DGFIP avec probablement des règles de gestion différentes des nôtres.

Une formation commune à l'ensemble des agents est prévue en décembre 2010 pour une utilisation au 1^{er} janvier 2011, période qui semble bien courte pour un ensemble de formation qui représente 44,5 jours.

En conclusion, la mise en place d'une telle structure mérite une concertation approfondie au niveau national, permettant de lever toutes les incertitudes sur les missions et les règles de gestion des personnels.

COMPTE-RENDU

Les SIP au 1/04/2010

Concernant le SIP de **LE QUESNOY**, l'Administration reconnaît qu'il sera installé dans les locaux existants du CDI par défaut car elle n'a pas trouvé de locaux pour intégrer la Trésorerie de LE QUESNOY. De ce fait, l'impasse est faite sur une sortie de secours et sur l'accès des lieux aux handicapés.

Il a été souligné que l'amplitude horaire de la caisse a été alignée sur le CDI, soit 8H30–12 H, 13 H 30-16 H30, ce qui décale d'autant l'arrêté des écritures comptables. L'Administration s'est retranché sur l'ouverture la plus large au public, ignorant ainsi les difficultés des agents en fin de journée et remettant de fait en cause la liberté en matière d'horaires variables. Elle n'a d'ailleurs pas exclu de généraliser ces horaires à l'ensemble du département.

Quant au problème du caissier unique, pour l'Administration, il n'y a pas de sujet, la mission sera toujours assurée, les chefs de service qui devront trouver un caissier au pied levé apprécieront ...

Concernant le **SIP d'AVESNES**, l'accent a été mis sur le fait qu'un seul agent de la filière gestion publique intégrera le SIP pour le recouvrement de l'Impôt. Pas de problème pour l'Administration qui prévoit que la continuité du service sera assurée, en cas d'absence, par la brigade de renfort. Nous avons les plus vifs doutes sur ce scénario, le respect des « métiers » sera rapidement un leurre.

Il a été également relevé l'exiguïté des locaux de la Trésorerie SPL (61 m2 pour 6 agents, 10,15 m2 par agent et non 12 m2) . L'Administration estime que la norme est respectée car il n'y aura en fait que 5 agents en permanence dans le poste.

Rationalisons... où sont les conditions décentes de travail ? Les Directeurs ne connaissent pas le stress lié à la promiscuité , aux appels téléphoniques incessants, au travail qui s'accumule.

Concernant le **SIP de CAMBRAI**, la 1^{ère} phase des travaux qui devait notamment concerner l'accueil au rez de chaussée a dû être interrompue après la découverte d'amiante dans les faux plafonds. Les représentants du personnel ont souligné l'inquiétude des agents qui ont été exposés à un nuage de poussière. Nous avons demandé qu'un nouveau test de l'air soit effectué pour les rassurer.

Les travaux devraient reprendre la deuxième quinzaine de mars et le report de l'installation du SIP devra être envisagé. Nous serons vigilants sur la sécurité des agents et sur la qualité des travaux et nous nous opposerons à toute ouverture précipitée, calée sur un calendrier irréaliste et passé en force à d'autres occasions (Maubeuge, Roubaix)

CHORUS

Chorus est le nouvel applicatif de suivi de la Dépense Publique .C'est un progiciel intégré qui remet en cause la traditionnelle séparation ordonnateur-comptable .Il repose sur la création des centres de service partagé (CSP) et des services facturiers .

Le déploiement de l'application sera généralisé au 1^{er} janvier 2011 .La création d'un CSP conduit à la mise en commun interministérielle d'une phase de la dépense publique .

La DRFIP du Nord est concernée par la mise en place d'un CSP dit du bloc trois qui portera sur les dépenses de la DRFIP du Nord, de la DDFIP du Pas de Calais ,de la DRAC ,de la DIRECTE ,de la santé et des jeunes et sports .Cette structure , rattachée au pôle transverse de la DRFIP générera des transferts d'emploi par voie de détachement des ministères dépeniers vers la DRFIP .Un groupe de travail pilotée par Patrick CHAPALAIN a commencé l'inventaire des tâches à incorporer dans le CSP dont le dimension précise et l'implantation (à proximité du site KENNEDY) ne sont pas encore arrêtées .Nos services seront également impactés à court terme par d'autres CSP et surtout par la mise en place des services facturiers .

FO-DGFIP sera très vigilant sur les moyens attribués à ces nouveaux services qui s'intègrent complètement dans la LOLF et la RGPP donc dans la politique de réduction des coûts et des moyens.

QUESTIONS DIVERSES

Gilles Roche a confirmé l'information selon laquelle le site de Lille était retenu pour devenir le siège d'un centre interrégional de pensions par regroupement du CRP de Chalons en Champagne au 01/01/11 et avec celui d'Amiens au 01/07/11 .Ceci constitue une nouvelle étape dans la réorganisation de nos services liée à la RGPP et aux suppressions d'emplois publics .La mobilité géographique ou fonctionnelle va impacter de plus en plus d'agents .